

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

VOL. IV.

15 NOVEMBRE 1905

No. 19

SOMMAIRE—Quelques Pages de la Vie de St. Boniface—LXXme Lettre de Mgr Taché à sa mère—Joli trait de la Vie de Mgr Taché—Nouveaux Décrets—Vérités importantes à méditer—“L’Avenir du Nord.” de St. Jérôme P. Q. et la Question des Ecoles—Au Collège de St. Boniface—Ding ! Dang ! Dong !

QUELQUES PAGES DE LA VIE DE ST BONIFACE

par le savant professeur belge G. Kurth de l'Université Catholique de Liège.

Comme il s'agit de construire une nouvelle cathédrale qui sera dédiée à Saint Boniface, titulaire du diocèse, nous croyons qu'il sera intéressant et utile de faire connaître le grand saint qui a été la gloire de l'Angleterre catholique, l'apôtre et le fondateur de l'église d'Allemagne et le régénérateur de l'église des Gaules.

WINFRID “ST. BONIFACE”

I. LE TRIPLE AMOUR DE LA RACE ANGLO-SAXONNE CATHOLIQUE.

Ce qui distingua dès l'origine la foi anglo-saxonne, ce fut, si l'on peut ainsi parler, la vocation des missions étrangères. La passion pour les voyages, qui est propre à tous les peuples du nord, se sanctifiait dans les pèlerinages qui menaient les Anglo-Saxons en bandes nombreuses aux sanctuaires les plus vénérés du monde chrétien. Rome surtout exerçait sur eux une attraction irrésistible. Le Saint-Siège, auquel ils étaient redevables de leur salut, était l'objet d'un tendre et ardent attachement. Ils furent, si l'on peut ainsi parler, les premiers des “ultramontains”, et en cela ils se distinguaient des Irlandais leurs voisins, qui, non moins passionnés pour les missions, apportaient dans l'œuvre de l'évangélisation un esprit plus personnel et une tendance plus nationale. Mais ce que les Anglo-Saxons ne voulaient pas laisser aux Irlandais, c'était le culte des lettres et la soif du savoir. Jamais peuple barbare

ne s'éprit d'un amour plus sincère et plus désintéressé de la science sacrée. Les femmes elles-mêmes, dans la solitude du cloître, s'adonnaient à l'étude des Livres Saints et des Pères de l'église cultivaient la poésie et faisaient de la langue latine leur langue usuelle.

Ce triple amour des lettres, des missions étrangères et de la chaire romaine, qui est commun à toute la race, nous le retrouvons vivant et intence chez le grand homme qui est l'objet de ce récit. Winfrid, c'est le nom qu'il portait avant qu'il se fut fait si l'on peut ainsi parler, le client du Saint-Siège, était né dans le royaume de Wessex, la plus récente conquête du christianisme chez les Anglais-Saxons. Le Wessex semblait vouloir dépasser ses aînés dans la foi. Son roi Ceadwalla, après une carrière retentissante pleine de gloire et de triomphes, avait déposé la couronne et était allé mourir à Rome sous l'habit monastique. L'idéal religieux du christianisme semblait planer sur tout le royaume dans l'image de ce roi devenu moine romain.

A Suivre

L. J. C. LXX. DEUXIÈME LETTRE ÉCRITE DE ST BONIFACE
 et PAR MGR TACHÉ À SA MÈRE APRÈS SON
 M. I DEUXIÈME VOYAGE D'EUROPE.

Rivière Rouge 12 février 1858.

Ma bien chère maman,

Vous savez que c'est toujours avec un nouveau plaisir que je saisis les occasions qui peuvent s'offrir de vous adresser quelques mots. Je connais votre tendresse pour votre cher fils, je sais que trois mots qui vous disent qu'il est bien, heureux et content, vous procurent plus de satisfaction que les plus gentilles choses du monde. Aussi je me fais un devoir de ne laisser partir aucun courrier, sans vous dire ce mot de la consigne du cœur: " Bonne maman, je vous aime toujours et je pense à vous. " Je dis que je me fais un devoir. Si comme à ma tante Montizanbert ce mot devoir allait vous donner de l'inquiétude, je vous dirais avec empressement qu'en vous écrivant le sentiment du plaisir que j'éprouve est encore plus grand que le sentiment du devoir qui me pousse à cette fidélité à correspondre avec ma bonne " vieille miche".

Ce sentiment de plaisir m'est si doux qu'il me semble qu'en vous écrivant, je redeviens tout petit enfant, pour recevoir vos caresses et vos soins. Il n'est pas jusqu'aux attentions si délicates dont vous avez environné toute mon existence aux baisers que vos lèvres maternelles appliquaient sur mon front d'enfant qui ne viennent à mon souvenir pour faire vibrer les fibres les plus sensibles de mon âme et me dire que je n'aimerais jamais assez une aussi bonne mère. dans l'exercice de mon ministère mille circonstances contribuent à me rappeler ce devoir de la reconnaissance. Quand je rencontre des enfants qui ont de bons parents, je remercie le ciel de m'en avoir donné de tels que je n'ai rien à envier à qui que ce soit; quand au contraire j'ai l'occasion de reconnaître les tristes effets d'une mauvaise éducation de famille, il me semble que je suis entre vos bras, vous qui avez tant veillé pour mon bonheur, tant pleuré, tant prié et tant souffert pour me la procurer.

Encore une fois, ce que je vous dis ici est aussi pour mon cher oncle; si une mère et une mère comme la mienne a à l'amour de son fils des droits à nuls autres semblables, un oncle comme le mien ne se trouve peut-être pas en dehors de la famille à laquelle j'ai le bonheur d'appartenir.

(A suivre.)

JOLI TRAIT DE LA VIE DE MGR TACHE.

En 1846, Mgr Taché simple prêtre alors, se rendait à l'île à la Crosse avec M. Lafleche pour continuer la mission ouverte par M. Thibault. Les deux missionnaires reçurent une généreuse et cordiale hospitalité de la part du bourgeois du Fort, M. McKenzie. Ce bon vieillard, quoique protestant, fut tout dévoué à ces deux prêtres et il s'attacha à eux par des liens d'amitié qu'il garda toute sa vie. Il goûtait un charme tout particulier à converser avec ces jeunes missionnaires aussi distingués par leur éducation que par leurs vertus.

Ce qui l'étonnait, c'était de voir deux hommes de talents, venir consacrer leur vie à l'instruction de pauvres sauvages quand ils auraient pu aspirer à jouer dans le monde un rôle brillant. Il ne comprenait pas un tel esprit de sacrifice.

Un jour il leur dit: " Vous devez être payés bien cher pour venir passer ici ces belles années de la vie dans un endroit aussi ennuyeux et dans un ministère aussi pénible." M. La-

Hêche lui répondit : Mon salaire à moi est de \$50 par année et le Père Taché n'a rien du tout.—“Cinquante piastres, dit-il ; Ah ! bien, j'aime mieux la condition du Père Taché, car \$50 de salaire, c'est parfaitement ridicule”. Un tel dévouement le surpassait. Parfois il disait à sa femme: Catherine qu'allons nous devenir nous qui ne faisons rien pour notre salut, ces hommes-là, nous disent qu'il ne sont pas rassurés pour eux-mêmes ? Il oubliait, le brave homme, la promesse du Divin Maître, en St Matthieu, c. x, v. 41 : “Celui qui reçoit le prophète comme tel, recevra la récompense du prophète”.

NOUVEAUX DECRETS

L'ÉTOLE ET LA CHAPE À VÊPRES. — Par un récent décret, sous forme de réponse à l'évêque d'Alicante et en date du 30 mai 1905, la Sacrée Congrégation des Rites vient de réprover une fois de plus l'usage de “l'étole pour officiant à vêpres,” et cela malgré la coutume plus de deux fois centenaire, puisqu'elle remontait à l'année 1626. La même Congrégation, dans un décret général du 7 septembre 1816, avait déjà appelé cette pratique “un abus que les ordinaires des lieux devaient absolument abolir” ; et un autre décret du 29 novembre 1901 n'en excepte même pas le cas où les vêpres sont chantées devant le Saint-Sacrement exposé.

INDULGENCES. — Par décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 12 juillet dernier, N. S. P. le Pape a daigné accorder :

I. Une indulgence plénière, pour le jour de leur première communion, aux enfants qui, s'y étant bien préparés par la confession, auront en outre prié aux intentions du Souverain-Pontife;

II. Une indulgence plénière à tous les parents de ces enfants, jusqu'au troisième degré, qui assisteront à la pieuse cérémonie de la première communion, pourvu qu'eux aussi se soient confessés, qu'ils aient communié et qu'ils récitent les prières aux intentions du Souverain-Pontife.

III. Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines à tous les fidèles qui, au moins contrits, assisteront à la même cérémonie.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

VÉRITÉS IMPORTANTES A MÉDITER.

DOCUMENTS A LIRE ET A RELIRE

La Franc-maçonnerie exige de ses membres une obéissance aveugle aux décisions ou traités des chefs souvent inconnus. (Il n'est permis ni d'examiner ni de discuter.)

La Franc-maçonnerie a voué une guerre à mort aux libertés catholiques, au Canada comme ailleurs.

Lisez les fameuses déclarations du Grand-Maitre national des hautes loges de Belgique, le soi-disant vénérable Théodore Verhaegen parlant le 2 juin 1854, à une réunion maçonnique secrète.

“ I. Que “ toutes les Loges ” du monde — celles d'Europe comme d'Amérique, par conséquent, y compris donc celles du Canada — “ sont secrètement liguées. ”

“ II. Que cette ligue universelle, scellée par des “ TRAITÉS officiellement conclus, obéit à une IMPULSION UNIQUE, conformément à ces traités. ”

“ III. Que ces “ TRAITÉS SECRETS forment une LOI SUPRÊME qu'il n'est permis à personne (dans les loges) D'EXAMINER OU DE DISCUTER. ”

“ IV. Que tous les francs-maçons véritables (orangistes ou autres) doivent S'INCLINER DEVANT LES TRAITÉS ” et y “ OBÉIR AVEUGLEMENT. ”

“ V. Que d'après les traités, “ L'ÉDUCATION DU PEUPLE ET L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ” doivent faire l'objet de “ l'action incessante des loges ”; doivent “ relever de l'État dans leur organisation et, par l'ÉTAT ASSERVI, relever de la mystérieuse influence maçonnique ”

“ VI. Qu'il faut, d'après ces traités, “ extirper des constitutions ” (en Belgique comme ailleurs) LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET LA LIBERTÉ DES CULTES en tant que libertés des catholiques ” — par la compression de la liberté de la chaire chrétienne, “ par la destruction de la liberté de s'associer dans un but religieux, ” par la destruction enfin ou par l'entrave de la liberté, de la charité ”

“ VII. Enfin que “ ce programme doit au besoin être réalisé PAR LA FORCE. ”

“ Dès 1862 toutes les Loges saisies “ par une impulsion unique ” de la question de l'enseignement public neutre officiel et obligatoire, élaboraient un projet de loi dont voici l'analyse authentique (3) :

“ 1o. Obligation pour les parents de donner de force leurs enfants à l'école neutre publique de l'Etat.

“ 2o. Suppression de toute instruction religieuse dans cette école.

“ 3o. Condamnation des parents récalcitrants à une amende, puis, à des travaux forcés, ou à l'emprisonnement.

“ 4o. Enlèvement, comme dernier moyen, de l'enfant à la direction, à l'autorité paternelle, et remise de l'enfant à l'Etat.”

Et ces gens-là ont le toupet, au Canada et ailleurs, de dire que les Catholiques sont tyrannisés, réduits en esclavage par l'Eglise et les prêtres!

La majorité de nos concitoyens non-catholiques ne reçoit-elle pas, à chaque élection, le mot d'ordre, le commandement formel, de voter dans tel tel et tel sens? — Qui est esclave?

“L'AVENIR DU NORD” DE ST. JEROME, P. Q., ET LA QUESTION DES ECOLES

Un journal de la Province de Québec “L'Avenir du Nord” ayant affirmé des faussetés au sujet de l'attitude de S. G. Mgr l'Archevêque, en 1896, lorsque trois délégués furent envoyés par le Gouvernement Fédéral d'Ottawa, pour arriver à un règlement de la question scolaire, a reçu les lettres ci-jointes.

Archevêché de Saint-Boniface,
le 18 octobre 1905.

A monsieur Jules Edouard Prévost,
Directeur du journal l'AVENIR DU NORD,

Cher monsieur,

On m'envoie le numéro du 5 octobre courant (jeudi) de votre journal, et j'y lis avec étonnement, dans un article intitulé “L'Intransigeance de Mgr Langevin” et signé Jep, une assertion absolument fausse que je suis obligé de démentir.

Voici le passage en question dans l'article précité:

“Or, voici ce que ces messieurs (sir Donald Smith, M. M. Alphonse Desjardins et A. R. Dickey) étaient prêts à accepter au nom de la minorité et “d'accord avec l'archevêque de Saint-Boniface,” comme règlement définitif de la question.”

J'oppose un démenti formel à la partie de l'assertion qui me concerne. Je n'ai jamais eu, même un instant, l'idée d'ac-

cepter les propositions des trois honorables délégués du gouvernement d'Ottawa, en 1896, au commencement du carême.

Voici, du reste, ce que j'ai dit à Sir Donald Smith, maintenant Lord Strathcona, qui est venu me voir, dans mon palais épiscopal, à Saint-Boniface:

“ Cher monsieur, je connais très bien vos propositions concernant le règlement définitif de notre question d'écoles et j'ai le regret de vous dire qu'il m'est impossible de les accepter parce que ce serait un abandon des droits sacrés dont je suis le gardien. Je ne me reconnais pas le pouvoir de disposer ainsi des droits scolaires de la minorité catholique.”

L'honorable monsieur, avec sa courtoisie ordinaire, m'a répondu qu'il n'oserait pas insister et il s'est retiré en s'excusant de m'avoir demandé une chose que je ne pouvais pas accorder. Voilà, monsieur, la vérité.

D'ailleurs, Lord Strathcona (Sir Donald Smith) est encore plein de vie, à Londres, et vous avez près de vous, à Montréal, l'honorable Alphonse Desjardins, qui a procédé avec tant de délicatesse dans cette affaire; veuillez donc les consulter et leur demander si j'ai accepté leurs propositions.

Votre correspondant Jep a donc avancé une fausseté et cette fausseté est doublée d'une calomnie odieuse. En conséquence, j'attends de votre esprit de justice et de votre gentillesse l'insertion de mon démenti formel dans votre journal afin que vos lecteurs, amis de la vérité, sachent ce qu'il faut penser de la déclaration mensongère du sieur Jep.

Me permettez-vous, monsieur le directeur, d'ajouter un mot ?

Est-ce bien l'idée de M. Jep de qualifier de “ beau geste ” toute réclamation en faveur de la justice, lorsqu'elle n'est pas suivie d'un résultat immédiat et qu'elle devient, par conséquent, inutile pour le moment ?

A ce compte là, la protestation des Papes contre la spoliation des Etats pontificaux, en 1870, ne serait qu'un beau geste, parce qu'elle n'a eu jusqu'ici aucun résultat ?

“ Beau geste ” aussi, je suppose, l'appel du Divin Maître sur la croix, alors qu'il tendait les mains vers un peuple qui criait contre lui et qui se moquait de lui ?

“ Beau geste ” encore, le “ non possumus ” des apôtres mis à mort quand même pour la foi du Christ.

Monsieur Jep peut insulter à son aise l'archevêque de St

Boniface, qui n'est qu'un homme mortel et impuissant, mais il n'empêchera pas la cause de la minorité catholique dans l'ouest canadien d'être immortelle, et ce qui la tient en vie, cette grande et sainte cause de la liberté religieuse et politique, c'est le " non possumus " des apôtres et des patriotes qui aiment le Canada plus que leur vie et qui aiment Dieu plus que le Canada.

Ce sont les " beaux gestes " de nos pères ne servant qu'une idée, l'idée chrétienne, et qu'un drapeau, celui du Christ et de la patrie, qui ont accompli les merveilles appelées par l'histoire: " Gesta Dei per Francos, " les faits et gestes de Dieu par les Francs,

En vous remerciant d'avance, monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre journal, je demeure votre compatriote dévoué.

† Adélard, O. M. I.

Arch. de Saint-Boniface.

Archevêché de St Boniface,
le 26 octobre, 1905,

A Monsieur Jules Edouard Prévost,
Directeur de l'Avenir du Nord, St Jérôme, P. Q.

Cher Monsieur,

Je vous sais gré d'avoir publié ma lettre du treize octobre courant dans votre journal; mais je suis obligé de protester contre les commentaires dont elle est accompagnée.

Vous vous êtes permis, Monsieur, une affirmation fautive et des réflexions insidieuses qui équivalent presque à une réédition impardonnable du Sieur "Jep", mensonge que vous faites vôtre et qui aurait paru dans votre journal sans que personne m'ait fait la charité de me l'envoyer.

Vous dites, Monsieur: " Après des pourparlers avec l'archevêque un règlement de la question des écoles est proposé au Gouvernement " — Ceci est absolument faux ! Le fait est que les honorables Messieurs Dickey, Smith et Desjardin sont venus d'Ottawa avec un règlement tout fait et l'instruction formelle de ne rien conclure sans l'approbation de l'archevêque de St Boniface agissant au nom de la minorité catholique.

Dès que ces Messieurs ont connu le refus que ma conscience

me dictait ils ont eu la courtoisie de ne pas insister, et ils n'ont pas même songé, eux, à imposer à la minorité catholique un règlement final sacrifiant les droits des catholiques ! Dans ces conditions je n'avais pas à protester. Voilà la vérité. —

Croirez-vous cette fois à la parole d'un évêque, et me ferez-vous grâce de commentaires insolents aussi contraires à la vérité qu'à la courtoisie la plus élémentaire ?

Vous me permettez d'ajouter, cher Monsieur, que vos remarques impertinentes au sujet de ce que vous osez appeler le " beau geste " de deux papes, d'immortelle mémoire, donnent une bien maigre valeur aux compliments que vous infligez à deux personnages illustres dont l'attitude a le don de vous plaire.

Dieu vous ait en sa sainte garde, cher Monsieur. Je vous pardonne volontiers, espérant qu'à l'avenir vous aurez meilleur souci de la vérité historique et de l'honneur épiscopal.

† Adélard, O.M.I.

Arch. de Saint Boniface.

S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal a bien voulu clore le regrettable incident par une lettre adressée aux catholiques de St. Jérôme dans laquelle l'illustre prélat fait l'éloge de notre vénérable archevêque en disant que sa conduite, dans la question des écoles dans l'Alberta et la Saskatchewan est digne de l'admiration et de la sympathie universelle.

AU COLLEGE DE ST. BONIFACE

Le I. Rev. P. Ed. Lecompte, supérieur Provincial des Jésuites du Canada, est arrivé le 17 octobre de la Californie où il a assisté aux fêtes du centenaire du Collège Ignatius.

Le Collège de St. Boniface a donné en son honneur une jolie séance, le 30 octobre au soir.

Cette séance a été dramatique et musicale. On a joué le beau drame Anglais du Cardinal Wiseman, "The Hidden Jem" ("La Perle Cachée") St Alexis, et un drame français inédit ayant pour titre "La Capitulation de Lévis à l'isle Ste Hélène près Montréal en Septembre 1760." Ce drame est l'œuvre d'un Père Jésuite

Combien nous devons savoir gré aux RR. Pères d'avoir fait dérouler sous nos yeux ce bel épisode de notre histoire.

Qu'il était réconfortant d'entendre le chevaleresque Lévis

discourant avec ses officiers, leur communiquant son plan de campagne, assignant à chacun son poste et sa mission et leur ouvrant son grand cœur. Son héroïsme ne doit pas nous étonner outre mesure quand nous l'avons entendu, puisque le mobile de sa vie repose dans son amour de l'église, dans son amour de la patrie, de sa patrie par laquelle il entrevoit l'extension du règne de Jésus-Christ. Qu'il fait bon de revivre dans le passé, en nos jours d'égoïsme, où il semblerait bien souvent que Dieu n'a donné le talent où la fortune que pour la jouissance de ceux à qui ces dons sont échus en partage. La jouissance de l'âme qui repose dans le devoir accompli pour Dieu et en face de Dieu seul est le partage des âmes nobles, mais ne saurait être comprise des jouisseurs, des prudents, de ces lâches capituleurs avant le combat, de ces lâches qui ne veulent que des combats où il s'agit de vaincre sans danger.

De combien d'héroïques actes de foi, d'abnégation et de bravoure est remplie, l'histoire de l'enfance de notre cher Canada elle est un enchaînement de récits merveilleux. Il nous est permis de concevoir une légitime fierté du bel héritage que nous ont légué nos pères, mais nous devons nous rappeler ces pages de notre histoire pour faire nôtres les motifs qui les animaient et garder comme caractère distinctif de notre race ce cachet de grandeur d'âme qui semble un des traits caractéristiques du Canadien de ces temps héroïques.

DING ! DANG ! DONG !

NOUVELLES DE MACKENZIE

Extrait d'une lettre du R. P. C. H. N. Giroux, O.M.I. à Mgr l'Archevêque.

Good Hope 1er juin 1903

Monseigneur et bien aimé Père,

Votre bonne lettre du 9 janvier dernier m'est arrivée le 18 avril et je viens vous en remercier et vous remercier aussi du magnifique présent qui l'accompagnait.

Nous avons passé un bon hiver. Le froid n'a pas été trop rigoureux, et sous le rapport des vivres nous n'avons manqué ni de poisson ni de viande. La neige abondante a permis aux

sauvages d'atteindre le gibier. Pauvres sauvages, une espèce de gastrite sévit et en emporte un grand nombre. Je vous avoue, Monseigneur, que mon impression est qu'ils sont destinés à disparaître avant longtemps.

SŒURS DES SAINTS-NOMS DE JÉSUS ET DE MARIE.

ELECTIONS.

Le chapitre général des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie s'est terminé par l'élection des officières; cette élection a eu lieu sous la présidence de Mgr l'Archevêque de Montréal, et a donné le résultat suivant: supérieure-générale, Mère Marie du Rosaire; assistante-générale, Mère Thais de Saint-Joseph; sous assistante-générale, Mère Marie-Laurent; depositaire-générale, Mère Marie-Delphine; secrétaire-générale, Mère Martin de l'Ascension.

VISITEURS—M. l'abbé G. R. Fraser, curé de Ste Anne de la Pocatière, est arrivé samedi 28 octobre, pour rendre visite à sa sœur, Madame Gelly de St Boniface. M l'abbé Fraser est le neveu de feu Monseigneur Ch Edouard Poiré, Prot. Ap. ancien missionnaire du Nord-Ouest, qui a été résident à Saint-François-Xavier de 1833 à 1838. Un trait remarquable rapporté de Mgr Poiré, c'est que le matin même de sa mort il disait; "Sais-tu à quoi je pense? Je voudrais être au Nord-Ouest, au milieu de mes bons Métis." Et, chose étrange! Il est rapporté de Monseigneur Lafliche que le jour même de sa mort il fit venir près de lui une petite fille métisse crise, en service dans une famille des Trois-Rivières, et lui parlant dans sa propre langue. "Dis à tes gens que j'ai pensé à eux jusqu'au dernier moment. Ce furent presque ses dernières paroles.

Les liens qui unissaient nos premiers missionnaires à nos braves gens du pays était donc bien forts!

L'amour est fort comme la mort!!!

Le Rev. P. Steuer, O.M.I., arrivé à Manitoba le 17 octobre dernier pour exercer le ministère au milieu des Polonais, est malade à l'hôpital. Déjà le Rev. Père a pris beaucoup de mieux.

OFFICES À LA CATHÉDRALE. — La Toussaint. Messe pontificale par Mgr l'Archevêque, puis sermon et bénédiction d'un drapeau de l'Alliance Nationale, par Sa Grandeur, à l'issue de la messe

Le 2 novembre, la messe a été également chantée par Mgr l'Archevêque et le Sermon a été prêché par M. l'Abbé Trudel.

Le 3 novembre, le service annuel pour les Oblats défunts a été chanté par le Rev. P. Prisque Magnan, provincial. Monseigneur assisté du Rev. P. Dandurand et de M. l'Abbé Fraser, présidait cette cérémonie funèbre. Mgr. F. Az. Dugas, Prot. Ap., les RR. PP. Poitras, Chaumont (Ad.) Lacasse et Frigon étaient présents.

Le samedi 4 novembre, Mgr l'Archevêque a également assisté au service funèbre célébré annuellement pour les membres défunts de l'Œuvre de la Propagation de la Foi et de la Ste Enfance.

ORPHELINAT AGRICOLE DE MAKINAC. — La quête du Rev. P. Houle, le 1er novembre à Ste Rose du Lac, a rapporté \$60 piastres. Ce résultat est vraiment bien encourageant et prouve que la charité est grande chez les catholiques de cette paroisse.

Intelligenti pauca ! A bon entendeur salut !

La même semaine la Rde Sœur St Marcien a recueilli \$85 piastres pour les pauvres de l'Hospice Taché, dans la même paroisse. Décidément les gens de Ste Rose du Lac ont un bien bon cœur !

M. l'abbé Wilfrid Dion, autrefois vicaire à St. Norbert et desservant de St. Adolphe avait dû retourner dans son ancien diocèse de Rimouski pour cause de santé. M. le chanoine L. Z. Bernier écrit de St. Arsène, à la date du sept novembre, que M. l'abbé Dion est allé à Québec pour subir une opération bien sérieuse. Nous recommandons ce bon prêtre aux prières de nos abonnés.

Deux missionnaires de Chavagne, les RR PP. Clinique et Mollé sont arrivés le 10 octobre.